



## Séance ordinaire du Conseil Général du 24 mars 2022

Monsieur François Egger, Président ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Message du Président
2. Appel
3. Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance, approbation. Le procès-verbal complet est disponible au bureau communal et sur le site internet communal
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 05/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 76'000.00 pour divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux. Rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
7. Divers et propositions individuelles

### 1. **Message du Président**

Monsieur François Egger souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et informe qu'après 7 années de bons et loyaux services comme Président, il mettra un terme à sa fonction de Président au mois de juin 2022.

### 2. **Appel**

38 membres sur 54 sont présents (12 excusés, 4 absents).

Le quorum requis est atteint, le conseil peut valablement avoir lieu.

### 3. **Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance et approbation**

La secrétaire donne lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance.

Monsieur Jean-François Guex communique que pour lui, il manque des détails chiffrés lorsque nous parlons du budget ou du plafond d'endettement.

Monsieur Patrick de Bruyne demande pourquoi nous ne pouvons pas mettre en ligne le procès-verbal du Conseil précédent. Monsieur François Egger affirme que tant que le procès-verbal n'est pas adopté, il n'est pas possible de le mettre sur le site internet de la commune.

Monsieur Michel David indique que dans certaines communes, les conseillers peuvent le lire en avance sur le site internet de la commune au moyen d'un mot de passe et que ce serait une possibilité. Monsieur François Egger explique que de lire le procès-verbal en entier prenait 1/3 de la durée de notre Conseil et que le refaire rallongerait les séances du conseil.

Monsieur Jean-Marc Meylan pense qu'il est délicat de voter un procès-verbal condensé sans avoir pu prendre connaissance de son intégralité et qu'avec les moyens actuels il y aurait sûrement une solution.

Monsieur François Egger précise que depuis 7 ans aucune personne n'a consulté le PV à la commune et que c'est la première fois qu'on débat à ce sujet. Cependant le Bureau va en discuter et remercie l'assemblée pour ces remarques.

Le conseil accepte le procès-verbal qui est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

**4. Admission de nouveaux membres**

Une personne demande son admission, il s'agit de Monsieur François Pidoux qui est assermenté et rejoint le conseil.

**5. Préavis municipal N° 05/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 76'000.00 pour divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux. Rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.**

Madame Mary-Laure Etienne procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 7 mars 2022.

- D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis 05/2021-2026
- De lui octroyer à cet effet un crédit CHF 76'000.00
- De financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale
- D'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux (compte 9282.1)

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Claude Dizerens demande si dans le préavis sont compris des travaux de rénovation pour le pignon nord de la station d'épuration car il est en très mauvais état.

Madame Mary-Laure Etienne répond que ces travaux-là ne sont pas prévus dans ce préavis et demande à Monsieur Claude Dizerens que signifie le mot « pignon ».

Monsieur Claude Dizerens répond qu'il s'agit des lames en bois de la face nord et communique aussi que la passerelle du Paddock a besoin d'une réfection. Il avait été parlé à un moment donné de couvrir cette passerelle mais cela n'a jamais été effectué. Monsieur François Egger précise que ces travaux n'apparaissent pas dans le préavis.

Monsieur Pascal Rossy apporte une information pour la station d'épuration. La Municipalité mettra la rénovation de celle-ci dans le budget 2023, que ces travaux ne sont pas aussi urgents que ceux du préavis. En ce qui concerne la passerelle, la Municipalité va en discuter lors d'une séance.

Madame Hélène Bolanz Rham souhaite avoir des précisions concernant l'abribus et la création de l'endroit containers. Madame Mary-Laure Etienne précise que lors du dernier Conseil Général, il avait été demandé que la Municipalité fasse un abribus pour les enfants. La Commune possède ce pavillon emblématique et c'est pour cette raison que la Municipalité a décidé de déplacer le pavillon vers la Laiterie. En ce qui concerne la place pour les containers, il y a un petit endroit près du transformateur électrique prévu à cet effet. Ils seront à disposition pour les locataires de la Laiterie ainsi que pour les habitants du village.

Monsieur Michel David montre un plan de l'endroit où sera placé le pavillon et les containers afin que ce soit plus clair pour l'assemblée.

Madame Anne Lanarès demande si cela ne serait pas possible de créer un abri en bois car ce pavillon avait été construit par un ancien artisan du village et qu'elle trouve dommage de le déplacer.

Madame Mary-Laure Etienne note cette information mais que l'idée était de faire bon usage de ce pavillon. Monsieur Pascal Rossy explique que lorsqu'il y avait encore l'école, c'était l'abribus pour les enfants et c'est pour redonner une utilité à ce pavillon que la Municipalité a décidé de le déplacer. Faire un nouvel abribus coûterait plus cher et que c'est le choix de la Municipalité.

Monsieur Bernard Dufour demande si le coût du déplacement du pavillon est compris dans le préavis. Madame Mary-Laure Etienne informe qu'il est inclus mais que le devis n'est pas encore arrivé. Cela coûtera moins que les CHF 20'000.00 prévu dans le préavis.

Madame Hélène Bolanz Rham et Monsieur Jacques Chanson sont du même avis que Madame Anne Lanarès et trouve dommage de le déplacer.

Madame Elsa Magnenat partage les avis mais comme l'a dit la commission de Gestion et des Finances, il fallait surveiller les dépenses et qu'elle était de l'avis de la Municipalité pour faire bon usage de ce pavillon.

Monsieur Joël Jacobéus demande si l'assemblée doit voter pour tout le préavis et trouve dommage que l'abribus ne fasse pas l'objet d'un préavis séparé. Monsieur Pascal Rossy apporte une précision pour l'abribus. La Municipalité avait chiffré que pour un nouvel abri des plus basiques, il faut compter CHF 35'000.00. Cela serait bien plus coûteux que de déplacer le pavillon.

Le Président procède au vote et le conseil accepte le préavis à l'unanimité moins 6 abstentions et 2 contre.

## **6. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil**

Madame Mary-Laure Etienne et Monsieur Cédric Dépraz n'ont pas de communications.

Monsieur Michel David nous informe que la Municipalité va procéder à la réfection du Chemin sur Granges devant la ferme de Monsieur Frédéric Wuichet. Les travaux vont débuter le 04 avril et vont s'étaler jusqu'en juillet pour la pose de la seconde couche de revêtement. Cette route sera fermée à la circulation. La Municipalité va profiter de ces travaux pour effectuer des réparations au chemin Sous-Ville ainsi que la réfection du dernier tronçon du Chemin de la Colombière qui débouche sur la rue du Château (devant la ferme de Monsieur Magnenat). Ce printemps, vous verrez également passer la balayeuse dans les rues pour un nettoyage des bordures de routes et il sera effectué une vidange des grilles de rues et sacs de routes avec le camion cureur.

En ce qui concerne les ordures ménagères, Valorsa a effectué fin 2021 un contrôle de la conformité des sacs d'ordures ménagères pour notre commune et le résultat était très satisfaisant. Monsieur Michel David remercie la population pour ce bon résultat.

Pour la déchetterie, le local déchets spéciaux des ménages (peintures, produits de nettoyage divers, bombes aérosols, produits phytosanitaires, batteries) a dû être réorganiser (petit garage de droite à la déchetterie). En premier lieu si c'est possible, il faudrait rapporter le produit à l'endroit où il a été acheté. Ce serait des économies de coût pour la commune. Si vous n'avez pas de solutions d'évacuation, vous pouvez toujours les rapporter à la déchetterie au local DSM. Ensuite le personnel communal se chargera d'identifier le déchet et de l'entreposer dans le bac adéquat. Avec le retour des beaux jours, la Municipalité a décidé de remplacer les poubelles publiques des Pâquis qui étaient en fin de vie et a profité d'ajouter plusieurs poubelles et distributeurs de sacs à crottes pour chien. La Municipalité a également installé des boîtiers blancs et rouges bien visibles à certains endroits. Leur but, en plus d'officialier comme cendrier, est de délivrer un message sensibilisateur aux fumeurs sur la problématique des mégots. Monsieur Michel David rappelle la Journée Coup de balai de samedi avec au programme parcours de la Commune pour récolter les déchets. Un apéritif sera servi par la commune à l'issue des travaux puis chacun recevra un bon de repas pour aller manger à midi sur le site du printemps de la poésie.

Madame Catherine Guex nous informe que le 109<sup>ème</sup> tour de France va traverser La Chaux le 09 juillet 2022. Ce sera l'occasion de décorer notre village le long du parcours emprunté par les cyclistes. Madame Catherine Guex communique tous les détails concernant ce tour de France ainsi que les heures du passage de la caravane publicitaire et des coureurs. La route Cantonale sera fermée à la circulation de 12h00 à 18h00 environ. Un comité a été mis en place pour effectuer les décorations et les séances vont débuter le 31 mars 2022 en dessus de la déchèteirie. Toutes personnes sont le bienvenu. Madame Catherine Guex explique aussi que l'Association de La Chaux 2000, le FC Veyron-Venoge, Maracas et le Théâtre vont participer à cette journée mais de plus amples informations parviendront plus tard. Madame Catherine Guex informe que si des personnes possède des vieux vélos, le comité est preneur pour les roues. Madame Catherine Guex communique que l'association de La Chaux 2000 a un nouveau comité. Monsieur Raphaël Junod a été élu comme président, Monsieur Ken Ripplinger comme caissier, Monsieur Giorgio Licci membre, Monsieur François Pidoux comme nouveau membre et bien sûr Madame Tiziana Corset reste au poste de secrétaire. Madame Catherine Guex informe que la prochaine sortie des aînés aura lieu le 18 mai 2022 au Chalottet. Madame Catherine Guex annonce à l'assemblée qu'il est possible de recevoir des bons de réduction de CHF 5.00 par entrée pour le cinéma de Cossonay. Monsieur François Egger nous propose un quiz concernant le tour de France. Est-ce que vous savez pourquoi on dit « pédaler dans la choucroute ». C'est lors des débuts du tour de France, la voiture balai était sponsorisée par une grande marque de choucroute et les coureurs qui étaient en fin de peloton, on disait alors qu'ils pédalaient dans la choucroute.

Madame Nathalie Brunel demande vu que la route Cantonale sera fermée, si une déviation sera mise en place. Monsieur Pascal Rossy informe que la route qui vient de St-Denis sera ouverte et qu'il sera aussi possible pour les piétons de traverser la route fermée.

Monsieur Pascal Rossy demande à la population d'être indulgent envers la Municipalité car leur secrétaire est en arrêt maladie jusqu'au 4 avril 2022 et que la Municipalité fait de son mieux pour répondre à toutes les demandes et toutes les questions.

En ce qui concerne le Plan Général d'Affectation (PGA), la mise à l'enquête est terminée et il n'y a eu aucunes oppositions. Le dossier a été envoyé au département de la direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour leur rapport. Si le rapport est positif, la Municipalité établira un préavis pour un Conseil extraordinaire avant le mois de juin ou pour le Conseil du mois de juin. Si le rapport devait être négatif et bien la Municipalité devrait revoir le plan d'affectation.

La Municipalité a effectué un petit changement dans la répartition des dicastères et a déchargé Madame Mary-Laure Etienne du dicastère des charges sociales. C'est Madame Catherine Guex qui en reprend la charge

Monsieur Jacques Chanson demande si la conduite d'eau qui est entre chez Monsieur Pierre-Alain Volland et chez Monsieur Frédéric Wuichet est toujours en exploitation. Monsieur Michel David informe que non. Monsieur Pascal Rossy explique que lorsque que la conduite a lâché au château, la Municipalité avait profité de relier Monsieur Frédéric Wuichet à la nouvelle conduite.

Monsieur Bernard Dufour demande une information concernant la réfection de la place de jeux. Monsieur Cédric Dépraz explique que les experts de l'entreprise Fuchs sont venus contrôler les installations. Il fallait remettre en état la tyrolienne, qui concernait la fin de la naturalisation du Veyron, car elle n'était plus aux normes ainsi que les balançoires. C'est pour cette raison que nous avons remplacé ces installations.

Monsieur Jean-Marc Meylan demande qui donne l'autorisation d'afficher la campagne publicitaire des candidats au Grand conseil et Conseil d'état avant pendant et après les élections.

Monsieur Michel David informe que c'est une décision cantonale et qu'on n'a pas le choix. La Municipalité n'a reçu qu'une demande du parti des verts libéraux. La Municipalité leur a donné un délai de 15 jours pour enlever leur pancarte, une fois ce délai dépassé, la Municipalité fera faire le nettoyage et leur enverra une facture après le deuxième tour. Monsieur Jean-Marc Meylan trouve que ce serait bien que la Commune intervienne à ce sujet à l'UCV.

Monsieur Jean-François Guex propose qu'on leur fournisse un support métallique et qu'on leur impose un endroit pour mettre leurs affiches.

Monsieur David Conne explique que la Municipalité aurait le droit de limiter l'affichage.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Madame Cosette Haenny explique que ce samedi aura lieu la journée de la poésie. Cela se déroulera dans trois granges différentes du village avec au programme, lecture de poème, balade autour du village et qu'elle invite la population à y venir. Madame Denise Tavel rappelle qu'il y aura un concert à l'église de La Chaux ce vendredi 25 mars 2022.

Madame Déborah Ripplinger communique que les 7 et 8 mai 2022 se déroulera un rallye équestre au Paddock avec au programme : sauts d'obstacle, fondue et gymkhana.

Monsieur François Egger clôt la séance à 21h11 et a la joie d'annoncer qu'après une longue période de pandémie, nous pouvons à nouveau partager un apéritif, offert par la Municipalité, servi au foyer.

Le Président



La Secrétaire

